



Accusation sans preuve de deterioration

Par **stephrol**, le **20/10/2008** à **16:46**

Je demande votre aide car je ne sais plus vers qui me tourner. Mon fils collegien utilise le bus scolaire chaque jour. Ce jour je viens de recevoir un courrier du conseil general m'informant que mon enfant aurait bruler un dossier du bus. Er prenant des renseignements aupres de l'entreprise proprietaire du bus j'ai appris que ce fait se serai deroulé au mois de septembre soit il y a un mois et le chauffeur aurait senti une odeur de fumée hors les eleves n'ont rien constaté . De plus mon fils assure n'avoir rien fait et quand je l'ai signalé au patron de cet entreprise, il m'a simplement repondu que le chauffeur aurait senti une odeur et qu'il aurait constate des traces (chose qu'il est seul à dire!!!!)et que c'était la parole du chauffeur contre celle de mon enfant!!..mon fils est exclu du bus pour une semaine pour un acte qu'il n'a pas commis;de plus ce bus est utilisé par d'autres personnes la journeern Je tiens à preciser que le document mentionnant mon fils comme coupable de cet acte a été établi en trois exemplaires : un pour le conseil general; un pour le directeur d'etablissement de mon fils et un pour la hierarchie de l'education nationale.rnJE DEMANDE VOTRE AIDE JE NE SAIS PLUS QUE FAIRE A T ON LE DROIT DE LANCER DE TELLES ACCUSATIONS SANS PREUVE EST CE QUE LA JUSTICE FONCTIONNE COMME CA

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **17:48**

Faire une LR/AR auprès de l'entreprise leur demandant de corriger le tir faute de quoi une plainte sera déposée à leur encontre, plainte en diffamation.rnrnQu'en disent les copains de votre fils et les autres élèves de ce bus scolaire ?

Par **stephrol**, le **22/10/2008** à **12:05**

Les copains et les autres enfants presents dans ce bus scolaire n'ont rien vu.

Par **stephrol**, le **22/10/2008** à **12:16**

Aucune personne n'a entendu parler de cette histoire. De plus, le patron de l'entreprise de bus m'a dit que le chauffeur avait dit ça et que sa parole suffisait et que toujours d'après lui c'était la parole de mon enfant contre la sienne. Mais bon, j'ai quand meme reçu une lettre qui a été réalisée en trois exemplaires dont une au directeur du college de mon fils et donc versée dans son dossier scolaire.
Vous comprenez mon inquietude la prochaine etape sera de l'accuser pour des choses qu'il n'a pas faite encore plus grave ...
Que dois je mentionner dans le recommandé à cette entreprise, que dois je dire pour que mon courrier soit pris en compte par une personne qui manifeste une mauvaise fois evidente???
Est ce que les temoignages d'enfants sont pris en compte??